

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 20 Avril 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE le lundi vingt avril, le conseil municipal de Salagnon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 13 avril 2015-06-02

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **DOMINI FAURE** Sylviane, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **MORAND** Virginie, **BOULIEU** Véronique, **DEMUTH** Aymeri, **PARADIS** Stéphane, **NUGUET** Frédéric, **GIGANDON** Marie-Noëlle, **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette.

Excusés : **LOUIS** Christine, **YVRARD** Fanny.

Pouvoirs : 2

Secrétaire : **GIGANDON** Marie-Noëlle.

Après lecture et approbation du compte rendu du 23/03/2015, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

Approbation du Compte rendu du 23 mars 2015 : unanimité.

1/ DELIBERATIONS

PREEMPTION TERRAIN MOULEYRE

Monsieur le Maire présente la possibilité de préempter pour le terrain Mouleyre d'une surface de 1912 m² contigu au chemin qui relie le parking communal au chemin du Revollet. Ce terrain arboré sera détaché de la propriété. Le prix proposé par un promoteur est de 100 000 € pour construction de 4 maisons. Il est débattu de l'utilité de préempter pour ce terrain et il est proposé de l'acquérir afin de créer un espace collectif avec jeux d'enfants. De plus, ceci permettra de maintenir une liaison douce à ce niveau.

M. NUGUET rappelle qu'il faut que l'achat soit justifié par une utilité publique.

M. CONTASSOT indique qu'il est important de conserver du patrimoine foncier pour la commune.

POUR : 14 - ABS = 0 - CONTRE = 0

FINANCEMENT DE L'ACHAT DU TERRAIN MOULEYRE

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette délibération pour le financement de l'achat à ce Conseil municipal. Proposition acceptée à l'unanimité : **POUR=14 - CONTRE=0 - ABS=0**

L'achat s'élève à 100 000 € auxquels s'ajouteront les frais de notaires pour environ 8 000 € et des aménagements pour 12 000 € : soit un financement total de 120 000 €.

Les taux d'emprunt étant très bas, il est très intéressant de recourir à l'emprunt à 100 % pour cette opération. Le budget sera modifié avec dépenses de 120 000 € et recettes d'emprunt de 120 000 €

POUR : 14 - ABS = 0 - CONTRE = 0

MODIFICATION DES STATUTS CCBD

La commune doit se positionner sur la modification de l'article 6 des statuts de la CCBD concernant :

1 – le transfert de siège à la nouvelle adresse

2 – le changement d'adresse

3 – La mise en place du service RSP relais service public au 1^{er} janvier 2015.

POUR : 14 - ABS = 0 - CONTRE = 0

CONVENTION CONCERNANT LE SERVICE INTERCOMMUNAUTAIRE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

A partir du 1^{er} juillet 2015, les services DDT n'assureront plus l'instruction des permis de construire. L'instruction se fera au niveau du service ADS intercommunautaire à Morestel.

La commune continuera de répondre pour les demandes d'informations et les permis de construire simples. Les dépôts de permis de construire se feront toujours au niveau de la commune et M. le Maire garde la signature de l'arrêté de décision.

Le nouveau service ADS prendra effet au 1^{er} juin 2015.

POUR : 14 - ABS = 0 - CONTRE = 0

2/ TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission urbanisme : 3 dossiers de candidature ont été retenus et un rendez-vous est prévu avec Mme ANTOINE du CAUE. Chaque candidat fera une proposition chiffrée.

M. CONTASSOT insiste sur le fait de bien respecter la grille d'évaluation pour l'analyse des offres et l'audition par rapport à la publicité du marché qui a été faite.

Problème aux fermes : l'angle de la maison est tombé. Le propriétaire, le Conseil Général et la sous-préfecture ont été alertés. Un expert nommé par le tribunal administratif sur décision de la sous-préfecture est venu le vendredi 20 avril et ne conclue pas à une démolition. Il a réalisé un rapport de préconisation pour les premiers travaux de sécurité afin d'éviter la chute sur la route. M. DUMONT du Conseil Général est également venu le 20/04/15 et a fourni le pré-balisage de sécurité.

M. CONTASSOT rappelle que c'est le Conseil Général qui doit prendre les premières mesures car le problème est situé hors agglomération.

Le propriétaire a 15 jours pour faire réaliser les travaux.

Commission santé : le contrôle de conformité électrique des bâtiments communaux a conclu que tout était en ordre sauf à la mairie où il manque une prise de terre.

Le ppms de l'école est achevé. La commission travaille et avance sur le plan communal de sauvegarde.

Un défibrillateur a été posé au foyer communal et mis en place à l'entrée.

Commission travaux : A la mairie, les menuiseries ont été changées. L'isolation des bâtiments (gîte, stade, école, salle Laigros) a été réalisée sauf celle de la mairie qui se fera après la toiture. La prise en charge financière par Total permet d'avoir un reste à charge à la commune de moins de 400 €.

Travaux du bas du Mont de Trieux : ils devraient démarrer dans les jours qui viennent.

Travaux d'assainissement : Pour le Revolet et le lotissement de 18 maisons en construction, la réalisation devrait se faire dans les 3 mois après réalisation d'une servitude sur le terrain Michoud.

Ralentisseurs : M. MARTIN a vu avec la CCBD. Les devis et la programmation sont en cours.

Prise en charge des eaux pluviales : M. MARTIN indique que la voirie étant de la compétence communautaire, la CCBD devrait prendre à sa charge les frais liés aux eaux pluviales.

Commission périscolaire : Le règlement des NAP a été distribué sauf en maternelle. Le retour est plutôt positif. Il a été relaté un problème avec une intervenante qui aurait eu des propos inappropriés. Ce problème va être étudié.

L'école a été contrôlée par la DDEN pour contrôler les normes : aucun problème relevé.

Questions diverses :

1) M. CONTASSOT indique que le Salagnard est toujours en retard et les évènements cités sont déjà passés.

Le mode de distribution sera revu.

2) M. CONTASSOT questionne sur le désherbant utilisé par la commune. On finit les stocks actuels. Un employé communal aura une formation sur l'usage des nouveaux produits.

3) aménageur IRIS : problème sur les eaux usées. M. le Maire a envoyé une lettre prévenant d'un dépôt de plainte. Des contrôles seront réalisés dans la semaine par le syndicat des eaux.

4) M. CONTASSOT indique qu'une pollution a eu lieu au niveau de la pompe de relevage (sous Rochas) avec une très forte odeur (produits lessiviels ?). Le syndicat des marais a été prévenu et a alerté la police de l'eau.

M. MARTIN indique que la pompe va être redimensionnée.

5) M. DURAND indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement des tables et chaises du foyer communal. Une proposition pour du matériel en PVC armé a été faite pour un montant HT de 9055 € soit 10 866 € comprenant 50 tables, 200 chaises et un chariot. Le conseil demande que d'autres fournisseurs soient consultés.

6) bilan de la gendarmerie sur la commune au 1^{er} trimestre 2015 et comparatif avec 2014 :

- 3 cambriolages contre 3
- 2 vols liés à l'automobile contre 3
- 2 autres vols contre 1
- 1 dégradation contre 0
- 0 violences contre 1

Les chiffres sont faibles. Il sera rappelé les conseils de prudence à la population.

7) demande d'installation d'un snack pizza ambulant le samedi de 16h30 à 22h00 sur le parking de la salle des fêtes. Le conseil est pour mais plus tard en raison des travaux qui devraient avoir lieu en juin et au Pontet.

8) Mme BOULIEU rappelle le problème de vitesse à Sicard et les dangers importants et demande si le courrier a été fait concernant la limitation de vitesse à 70 km/h. Ce courrier sera fait rapidement. M. CONTASSOT indique qu'il serait possible de passer en agglomération.

9) Mme BOULIEU : concernant le jeune en difficulté suivi par le CCAS, elle indique que le rendez-vous à la mission locale n'a pas été honoré. Un prochain rendez-vous est fixé le 27 avril.

10) Mme BOULIEU indique qu'il est difficile de se rendre aux réunions car la programmation est trop courte pour s'organiser.

11) M. DURAND indique qu'un riverain s'est plaint du bruit généré par l'installation d'une activité de carrosserie chemin des sables.

12) Mme ANGLADE demande des informations sur le mode de réservation du gîte. Un carnet est disponible en mairie. Il est demandé que cette information apparaisse sur le site de la commune.

Fin de la séance à 23h05.